



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CA CCAS DU 14 FEVRIER 2025

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président du CCAS présente au conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil d'administration, dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'un établissement public, préalablement au vote du budget primitif.

Objectif du DOB :

- Informer sur la situation budgétaire
- Discuter des orientations budgétaires

Délai :

Avec le passage à la nomenclature M57, l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif, qui passe à 10 semaines avant le vote du budget primitif.

- Situation Budgétaires, les dépenses et recettes réalisées en 2024 :

Dans un premier temps, il est présenté aux membres du Conseil d'Administration, une explication des dépenses et recettes réalisées.

2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Les dépenses réalisées en section de fonctionnements correspondent :

- Charges à caractères général : fournitures, logiciels, organisation fêtes et cérémonies (notamment galette avec spectacle pour les plus de 65 ans), sorties, ...
- Charges de personnel : rémunération personnel, cotisations CNAS. (en plus de la Directrice titulaire, un agent supplémentaire à mi-temps).
- Autres charges de gestion courante : Aide sociale accordée sous forme de bons alimentaire et aide à la restauration scolaire maternelle et élémentaire,
- Amortissements : Achats outils informatiques antérieurs amortis sur 10 ans

		Prévu 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	19 305 €	18 499,29 €
012	Charges de personnel	60 000 €	59 898.90 €
65	Autres charges de gestion courante	27 349.52 €	17 765.90 €
67	Autres charges exceptionnelles	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions	150 €	0 €
042	Amortissements	900 €	0 €
Total		107 704.52 €	93 917,66 €

2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Les recettes en sections de fonctionnement correspondent aux :

- Produits de services : concessions cimetières,
- Dotation, subventions et participations : subvention Mairie,
- Autres produits de gestion courante : Remboursement tickets alimentaires non distribués, Participation des usagers à la journée découverte seniors
- Produits exceptionnels : dons

		Prévu 2024	Réalisé 2024
002	Excédent antérieur reporté	26 598.39 €	26598.39 €
70	Produits des services	500 €	2 546.68 €
74	Dotations et participations	79 000 €	79 000 €
75	Autres produits de gestion courante	1 606.13 €	3 560 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
042	Amortissement subventions	0 €	0 €
Total		107 704.52 €	111 705.07 €

Section d'investissement :

Achat en 2024 d'une tablette pour signature électronique connecté au logiciel de suivi d'activité « Mélissande » pour 355.98 €.

- Orientations Budgétaires 2025 :

En fonctionnement, le CCAS de Seysses présente un résultat en 2024 de + 21 409,51 € (résultat annuel négatif de 5 188,88 € et report de 26 598,39 €).

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte « 002 Report en section de fonctionnement ».

Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes :

Dans la lignée de 2024, les actions suivantes sont proposées, avec une estimation des coûts qui sera à affiner avant la présentation du projet de budget :

- Aides diverses : 24 000 € (cantine, tickets services de bons alimentaires, éventuellement aides aux permis de conduire en partenariat avec la mission locale).
- Spectacle cabaret / galette des ainés 5 000 € maximum (basé sur 300 personnes),
- 2^{ème} édition de la Semaine Intergénérationnelle 400 € (sous réserve)
- Journée Découverte Séniors : 4 500 € (y compris transport 1500 € si 2 bus), compenser avec une recette de participation de 30 € pour les Seysois et 50 € pour les extérieurs, si maintien du même tarif de l'an passé),
- Ateliers préventions : 200 €
- Alimentaire évènements (octobre Rose, semaine bleue, etc.) : 150 €,
- Ateliers Violences Intrafamiliales collège : 1 000 €.
- Téléthon 150 €,
- Colis de Noël Séniors (+ de 75 ans), environ 550 personnes en 2023 : 5 000 €.
- Subvention pour le financement des voyages scolaires en école primaire des familles en difficulté financière : 1 000 €.

En 2024 un agent administratif a été positionnée au CCAS en accompagnement de l'agent social. En 2025, il est envisagé que ce mi-temps administratif soit remplacé par un temps plein d'un agent social, l'étude sera faite dans le cadre de la préparation budgétaire. Si cette option devait ne pas être validée, un montant devrait toutefois prévoir le financement d'un remplacement de l'agent social actuellement en arrêt maladie.

Pour rappel, le budget du CCAS étant financé dans sa très grande majorité par une subvention du budget principal de la commune, les décisions sur les dépenses ne pourront être prises qu'en concordance avec la préparation budgétaire menée sur ce dernier.

De 2017 à 2021 la subvention communale était d'environ de 63 000 €, puis en 2022 elle a été de 77 000 €, de 85 083 € en 2023, et 79 000 € en 2024.

Programmation des investissements :

Aucun investissement n'est programmé en 2025, une enveloppe de 600 € pourra être prévue en cas de besoin ponctuel.

Le CCAS n'a pas d'emprunt et ne compte pas en faire.

CCAS – 8 rue du Général de Gaulle – 31600 Seysses
ccas@mairie-seysses.fr



Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le

ID : 031-213105471-20250214-DECCCAS2025_1_1-DE

Berger
Levrault